

[ACTUALITÉS PRODUITS]

Sécurité des produits

Directive nationale d'orientation 2014 de la DGCCRF

Le 26 mars 2014, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (« DGCCRF ») a rendu publique sa Directive nationale d'orientation pour l'année 2014, qui comporte trois orientations : « *contribuer au fonctionnement loyal et concurrentiel des marchés et à l'équilibre des relations commerciales* », « *répondre aux obligations communautaires de la France en matière de surveillance des marchés* » et « *veiller à la qualité et à la fiabilité des produits et des services au bénéfice des marchés de la consommation* ».

La DGCCRF annonce des actions de contrôle, notamment en matière de tromperie et falsifications, de produits présentant des risques pour les consommateurs (notamment les jouets, équipements de protection individuelle utilisés pour la pratique de sports ou de loisirs, matériels électriques et outils de bricolage) ainsi qu'en matière d'information donnée au consommateur sur les produits alimentaires (étiquetage, indication des substances allergènes, origine, composition nutritionnelle) et de contrôle métrologique.

Enfin, des orientations régionales spécifiques sont définies. A titre d'exemple, en Ile de France les contrôles porteront notamment sur la qualité et la sécurité des produits et services (textiles et cuirs, emballages alimentaires).

Source: http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/dgccrf/dno/dno2014.pdf